

Assemblée municipale du 17 juin 2024

Salle des fêtes - 20:00

Ayants droit présents : 27 citoyennes et 35 citoyens, soit 62 ayants droit au vote.

Scrutateurs :

Scrutateur droite : ██████████

Scrutateur gauche : ██████████

Il est exactement 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale déclare la séance ouverte. Il constate que la convocation à participer à cette Assemblée municipale a été publiée dans la feuille officielle No 19 du 15 mai 2024, à l'attention des ayants droit, selon les prescriptions communales (Art 30 du Règlement d'organisation, 30 jours avant pour la publication et 7 jours avant pour la distribution des cartes d'électeur).

L'ordre du jour tel que publié n'étant pas contesté, le Président déclare l'Assemblée municipale légalement constituée.

Participants : Flavio Torti (Président de l'Assemblée municipale), Marc-André Léchet (Secrétaire municipal)

01.0321.0001 **Ordre du jour**

1. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
 - Achat nouveau véhicule, remplacement Kubota
 - Rue des Molez et des Nouettes
 - Aula de l'école secondaire
2. Comptes 2023
 - Présentation et discussion
 - Rapport de vérification
 - Approbation des comptes 2023
3. Accepter la dépense périodique de maximum CHF 136'000.00, en faveur de la couverture annuelle de déficit de l'exploitation de la société Piscine couverte de l'Orval SA
4. Divers et imprévus

Décision : Information

08.0132.0002 **Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :**

- Achat nouveau véhicule, remplacement Kubota

Total du crédit	Total investi	Solde (-24%)
-----------------	---------------	--------------

CHF 130'000.00	CHF 98'990.15	- CHF 31'009.85
----------------	---------------	-----------------

- Rue des Molez et des Nouettes

Total du crédit	Total investi	Solde (-8%)
CHF 570'000.00	CHF 523'172.67	- CHF 46'827.33

- Actions "Piscine Couverte de l'Orval SA"

Total du crédit	Total investi	Solde (0%)
CHF 91'000.00	CHF 91'000.00	CHF 0.00

- Aula de l'école secondaire

Total du crédit	Total investi	Solde (-0,3%)
CHF 160'000.00	CHF 159'518.85	- CHF 481.15

JMH présente l'ensemble des arrêtés de comptes. Ce point n'est pas soumis au vote, mais à titre informatif.

Décision : L'Assemblée municipale prend connaissance de ces arrêtés de comptes.

08.0131.0001 Comptes 2023
a) Présentation et discussion
b) Rapport de vérification
d) Approbation des comptes 2023

Selon l'agenda au point 2 de notre ordre du jour nous allons maintenant entamer la présentation des comptes 2023, vous faire prendre connaissance du rapport de l'organe de contrôle et pour terminer, passer au vote concernant l'approbation de ces comptes. Comme à mon habitude et afin d'économiser votre temps, je donnerai les montants en me limitant aux centaines de francs sans spécifier qu'il s'agit bien évidemment de Francs suisses. Les montants précis au centime sont affichés sur la présentation et je vous laisse les consulter.

Pour mon deuxième exercice comptable en tant que Conseiller municipal en charge des finances, c'est avec plaisir que je vais vous présenter d'excellents chiffres.

Débutons donc avec les résultats de manière générale. Comme vous pouvez le voir sur ce schéma, le résultat final de l'exercice 2023 se solde par un excédent de produits de CHF 691'300, en d'autres termes un bénéfice, qui découle d'un excédent de produits de CHF 171'900 sur les financements spéciaux et d'un excédent de produits de CHF 519'300 sur le compte général.

Rentrons maintenant dans les comparaisons entre le budget et les résultats sur les différents comptes. L'excédent de revenus de CHF 691'300 est à comparer avec le budget qui prévoyait

un excédent de charges de CHF 72'200, c'est-à-dire une perte. Nous avons donc une amélioration de CHF 763'500. J'ai jugé bon d'ajouter aux chiffres un graphique affichant sur la gauche le budget et sur la droite le résultat ainsi que la différence entre budget et résultat. Le compte général présente un excédent de produits de CHF 519'300 ce qui en comparaison avec l'excédent de charges de CHF 92'000 prévus au budget, nous porte à une amélioration de CHF 611'300.

Les grands postes qui nous amènent à cet excellent résultat d'amélioration de près de CHF 611'300 sont les suivants.

- CHF 110'000.00 de rentrées d'arrérages d'impôts
- CHF 110'000.00 de recettes fiscales extraordinaires
- CHF 80'000.00 subventions non budgétisées
- CHF 110'000.00 de compensation des charges cantonales dans le domaine social
- CHF 150'000.00 à des travaux non réalisés ou repoussés.

Venons-en maintenant aux financements spéciaux qui accusent tous, comme vous pouvez le voir, des excédents de produits. Pour le détail de ces financements spéciaux, nous pouvons voir que l'alimentation en eau présente une amélioration de CHF 35'300 par rapport au budget. Une charge importante provient des coûts d'entretien dû à plusieurs fuites sur le réseau ainsi qu'à une augmentation de la contribution due au syndicat des eaux (SESTER). Ceci a pu être compensé largement par l'encaissement de taxes uniques de raccordement sur de nouvelles constructions.

L'assainissement des eaux quant à lui se solde par un excédent de produits de CHF 51'800, soit CHF 79'700 d'amélioration comparée au budget. Ici aussi ce bon résultat est à mettre au crédit d'encaissement de taxes et au besoin limité d'entretien du réseau. Dernier fonds spécial, la gestion des déchets se solde par un résultat positif de CHF 32'100 équivalant à une amélioration de CHF 41'000 en comparaison avec le budget. Ceci est principalement dû, et ceci est récurrent, au report de l'assainissement de l'ancienne décharge dans la forêt de Chaindon.

Comme vous pouvez le voir sur ce tableau d'ensemble, le résultat de l'exercice 2023 affiche des chiffres positifs, en vert sur ce tableau. Les seuls chiffres affichés en rouge concernent les rentrées fiscales, autant des personnes physiques que morales. Nous restons attentifs à ces deux éléments. Une légère diminution du total du patrimoine administratif du compte général de l'ordre de CHF 34'200 est également à déplorer, sans pour autant refléter un problème majeur.

Notre commune continue à investir et l'exercice 2023 a représenté un montant de CHF 1'235'000 sur un budget de CHF 1'755'000. Cet écart peut être expliqué par des travaux prévus en 2023 et qui n'ont pas été réalisés pour un montant de CHF 770'000. Comme vous pouvez le voir, toiture de la halle de gymnastique, réfection des ponts secondaires de la Fiose et de la Lingotière et assainissement de la route de Saules. Cependant des travaux prévus en 2022 ont été réalisés en 2023 pour un montant de CHF 226'100. Certains écarts d'investissement tels que CHF 30'000 d'économie pour le nouveau véhicule de la voirie et

CHF 47'000 en économie également sur les travaux d'assainissement de la rue des Nouettes et des Molez expliquent également cet écart.

Tout ceci nous amène à un bilan final de l'exercice 2023 à CHF 21'501'300 que je vous laisse analyser quelques secondes.

Ce bilan est en hausse de CHF 1'097'800 comparé à 2022. Le patrimoine financier est en hausse de CHF 481'800 à CHF 11'749'200, de même que le patrimoine administratif à CHF 9'752'100 en hausse de CHF 616'000. Au passif, les capitaux de tiers ont diminué de CHF 362'100 à CHF 6'998'800 alors que les capitaux propres atteignent CHF 14'502'500 en hausse de CHF 735'700.

Pour information, les chiffres du bilan qui vous sont communiqués ici sont quelque peu différents de ceux qui figurent sur le document que vous avez reçu avec votre carte d'électeur pour cette assemblée. Ceci est dû à des corrections demandées par l'organe de contrôle après l'établissement de ce document. J'espère que vous ne nous en tiendrez pas rigueur étant donné qu'ils n'influencent pas négativement les bons résultats financiers de notre commune.

Que pouvons-nous retenir de ces bons résultats.

- Nous pouvons constater que le conseil municipal met tout en œuvre pour garantir des finances saines à notre commune.
- Il faut rester attentif à la diminution des recettes fiscales et corriger les budgets futurs en conséquence.
- Les derniers exercices comptables sont bons et grâce aux réserves créées, nous permettent de nous lancer dans des projets avec un impact financier maîtrisé.
- Le découvert de bilan reste éloigné à un horizon qui permet de gérer les finances communales sans urgences en ce qui concerne la quotité d'impôt.

Tout cela est très positif, mais en tant que responsable des finances je garde à l'esprit les points suivants :

- La charge brute des investissements reste élevée d'ici 2027 et il faudra attendre 2030 pour qu'elle diminue considérablement.
- De manière, générale, la situation économique doit être suivie et les diminutions de rentrées fiscales des personnes morales sur l'exercice 2023 en sont un indicateur.
- Nous savons que des travaux d'assainissement de certains cours d'eau devront être menés dans un avenir proche sans pouvoir estimer précisément leur coût.
- En maintenant la charge de fonctionnement hors investissement à un niveau actuel, voir inférieur, et des analyses pour diminuer cette charge sont en cours, nous pourrons maintenir la bonne santé financière de notre commune.

Voilà qui clos cette présentation des résultats des comptes 2023.

Questions :

██████████ : une dépense interpellée quelque peu, il s'agit d'un montant de l'ordre de CHF 28'000.00 pour des imprimantes en location. Pourquoi n'achetons-nous pas ce

matériel. Il serait de bon ton que le Conseil municipal se penche sur ce poste de dépense.

JMH : Effectivement, la question est légitime et nous pourrions nous poser la question du pourquoi nous n'investissons pas pour ce poste de dépense. Toutefois et en raison de l'évolution des outils informatique et l'obsolescence programmée sur ce genre d'appareil, nous suggère que la location est idéale. Sa savoir également que nous avons réussi à réduire ce poste de dépense de près de CHF 50'000.00 en 2019 à CHF 28'000.00 en 2023. Cette dépense comprend la location et les consommables.

Décision : Rapport de vérification :
Accepté à une très grande majorité, sans avis contraire, ni abstention

Approbation des comptes 2023 :
Accepté à une très grande majorité, sans avis contraire, ni abstention

04.0461.0002 Accepter la dépense périodique de maximum CHF 136'000.00, en faveur de la couverture annuelle de déficit de l'exploitation de la société Piscine couverte de l'Orval SA

En restant dans les finances, cette dépense doit être acceptée de manière périodique pour couvrir le déficit d'exploitation de la Piscine Couverte de l'Orval.

Afin de pouvoir relever les défis auxquels est confrontée la piscine de l'Orval (mise en conformité au niveau de la surveillance des bassins et investissements pour pérenniser les installations), les neuf communes partenaires sont appelées à couvrir un déficit annuel plus important. La part de Reconvilier se monte à CHF 136'000, sachant que la Commune de Valbirse prendra à sa charge une part importante du déficit à hauteur de CHF 320'000.

La Piscine couverte de l'Orval a été mise en service en 1981. À la fin des années nonante, d'importants travaux de rénovations des façades et du toit ont été exécutés. Entre 2002 et 2012, d'autres investissements ont été réalisés.

Une telle infrastructure sportive n'arrive pas à s'autofinancer. C'est pourquoi le déficit annuel était supporté, dans un premier temps, entièrement par les deux communes fondatrices. Ensuite, les autres communes de l'Orval (Court, Sorvilier, Champoz, Pontenet (avant la fusion), Loveresse, Reconvilier, Tavannes, Saules, Saicourt) ont participé financièrement en versant annuellement une contribution par habitant.

Le 20 avril 2021, toutes les communes de l'Orval ont pris une initiative audacieuse en créant une société anonyme dédiée à la pérennisation de la piscine. Elles ont ainsi accepté les bases juridiques de la nouvelle société anonyme « Piscine couverte de l'Orval SA ». L'objectif était de fournir les ressources financières nécessaires et d'insuffler au nouveau conseil d'administration la créativité indispensable pour moderniser les installations et garantir leur viabilité à long terme.

Trois ans après la création de la société anonyme, une contribution supplémentaire est demandée aux neuf communes. Les exécutifs se sont rencontrés et se sont entendus pour fixer un déficit maximal à la fois jugé supportable par toutes les communes, mais aussi suffisant pour

relever les défis de la piscine.

Ce plafond se monte à CHF 800'000 pour l'ensemble des communes, dont CHF 320'000 à charge de Valbirse selon la clé de répartition décidée lors de la création de la SA. Les communes prévoient ce déficit maximal pour les années 2025-2029. Dès 2030, celui-ci devra être abaissé d'au moins CHF 100'000 pour s'établir à maximum CHF 700'000.

À la création de la SA, la planification financière tablait sur des investissements à hauteur de CHF 1'600'000 avec un taux d'intérêt à 1% et 4% d'amortissements. Le projet soumis aujourd'hui par les communes actionnaires permettra des investissements pour CHF 4'000'000 avec un taux d'intérêt à 2% et 4% d'amortissements. Cela représente des charges liées aux investissements de CHF 240'000.

Les investissements prioritaires sont la remise à neuf de la ventilation, des plafonds et des vestiaires. La pose de panneaux solaires est également envisagée et d'autres améliorations seront à étudier selon les budgets encore à disposition. Les détails concernant ces travaux de rénovation sont en cours d'analyse et seront définis avec les actionnaires d'ici à la votation du mois de juin.

À noter que dans leurs calculs, les communes ne tiennent pas compte d'éventuelles subventions.

La Piscine de l'Orval SA est un atout régional essentiel, mais sa viabilité est menacée par des défis financiers persistants. Les mesures proposées, avec l'instauration d'un déficit annuel maximum acceptable et les investissements planifiés, visent à assurer sa pérennité et son rôle central dans l'offre touristique régionale. Le plan proposé est le fruit de nombreuses discussions et échanges entre les neuf exécutifs qui appellent tous à garantir l'avenir de la Piscine de l'Orval SA, importante non seulement en tant qu'infrastructure de sport et de loisir, mais aussi d'apprentissage à la natation pour les enfants de la région. En conclusion, l'offre sportive de la région passe par le maintien de cette infrastructure. Le Conseil municipal est favorable à la couverture de cette dépense.

Questions :

██████████ : Est-ce qu'un organe de contrôle qui va surveiller l'ensemble des dépenses et la gestion du dossier dans son ensemble. Est-ce que le contrôle de la provenance des utilisateurs est envisagé ?

DBU : Le Conseil d'administration est le garant de la bonne tenue du dossier et des dépenses. Concernant une éventuelle différenciation des entrées en fonction de la provenance des clients, semble être assez compliqué à mettre en place.

██████████ : Est-ce que dans les investissements prévus, des améliorations de la structure du bâtiment sont envisagées pour limiter les coûts liés à l'énergie ou au fonctionnement en général ?

DBU : Oui, et la réduction estimée des coûts dans le projet est de l'ordre de 25%

Décision : **Le point est accepté à la très grande majorité, avec trois avis contraire et trois abstentions**

01.0361.0001 Divers

██████████ : il y a trois ans, nous avons fait une réserve de 1,4 mio, principalement destinés à la construction d'une Maison de l'Enfance et il serait intéressant de connaître la situation actuelle

DBU : Actuellement le dossier est toujours bloqué pour des questions de mise ne zone de la parcelle. Ceci dit, en à la suite d'une énième séance avec l'Office cantonal concerné, nous sommes contraints de créer une commission d'experts pour envisager que le dossier soit analysé et qu'un rapport soit rendu pour envisager une suite, respectivement débloquer la situation.

FTO : Le Conseil municipal fait un travail important sur le dossier et son implication sans faille est à mettre en exergue.

██████████ : Il serait souhaitable d'avoir une réponse quant à savoir ou bloque le dossier. M. Roland Aeberhard demande de la transparence sur ce dossier au Conseil municipal.

DBU : Il faut savoir que le projet a été établi et projeté sur la base du nouveau plan d'aménagement du territoire, qui est, à notre grand malheur, encore en étude auprès de l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire OACOT. Il faut savoir que l'intégration du bâtiment est soumise à l'approbation du Patrimoine bernois. Ce dernier semble juger notre projet comme banal et qui souhaite qu'il s'implante de manière plus harmonieuse à l'emplacement prévu, alors que nous ne pouvons pas imaginer un autre emplacement que celui-là.

██████████ : Le parlement cantonal a de nombreuses interactions avec l'OACOT, mais n'a pas encore trouvé la marche à suivre contraignante, pour faire évoluer la situation en faveur des collectivités. Ce qui est fortement regrettable.

Décision : Aucune

La séance est levée. Il est 20:46.

Au nom de l'Assemblée municipale

F. Torti
Président

M.-A. Léchet
Secrétaire